Conseil Municipal du 4 novembre 2022 – 18 h PROCES VERBAL N°20

Président : I.SILHOL

<u>Présents</u>: Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL,

Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés: Estelle BONNIOL, Bernadette DEL-ROX, Stéphanie JEUNET,

<u>Quorum</u>: 12/15

1 – Election du secrétaire de séance

Madame le Maire demande que le secrétaire de séance soit élu.

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire de séance

2 - Adoption du P.V. de la réunion du 6 octobre 2022

Madame le Maire demande si des observations sont à formuler au sujet du P.V. de la réunion du 6 octobre 2022.

Le PV de la réunion du 6 octobre 2022 est adopté à l'unanimité.

Madame BILHAC émet l'observation que les noms des conseillers qui votent contre ou s'abstiennent ne sont pas portés sur le Procès-verbal comme le prévoit la nouvelle règlementation. Elle demande que ce soit fait à l'avenir.

3 – Modification tableau des effectifs – Délibération n°48

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce dernier a voté la création d'un poste à 20h hebdomadaire d'ATSEM principal 1ère classe lors de sa séance du 2 septembre 2022.

Elle explique au Conseil Municipal qu'après l'avis du comité technique du centre de gestion de l'hérault, l'agent souhaite finalement modifier son contrat à 28h hebdomadaire à la place de 20h afin de rester à la caisse CNRACL.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer pour supprimer le poste à 20h et créer celui à 28h.

Pour 11	Contre 0	Abstention 1
		C.VIDAL

Madame BILHAC reproche à la secrétaire générale de ne pas avoir informé l'agent des conséquences de sa modification de contrat. Madame le Maire l'informe que de nombreuses rencontres ont eu lieu entre la secrétaire et l'agent puis entre la secrétaire, le maire et l'agent. Tout a été fait pour le bien être professionnel de l'agent. Elle précise que ce sont les syndicats qui ont contacté l'agent à de très nombreuses reprises pour la faire changer d'avis sur son projet professionnel.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer un poste d'ATSEM principal 1ère classe 28h, et de supprimer le poste d'ATSEM principal 1ère classe 20h.

4 – Convention SACPA – Délibération n°49

Madame le Maire présente au Conseil municipal le marché de prestation de service de la fourrière animale du groupe SACPA pour un renouvellement en 2023.

Ce marché de prestation de service concerne la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique (hors colonie de chats), le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique (moins de 40 kg) et la gestion de la fourrière animale (frais de garde, cession des animaux à une association de protection animale, prise en charge de frais conservatoire). Le délai d'intervention est de 2h maximum.

Le montant de la prestation est de 1203.92 € HT annuel. La durée du marché est de 1 an renouvelable 3 fois.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 12	Contre 0	Abstention 0
I VUI II	COMME	I I D D C I I C I C I

Le Conseil Municipal regrette que la fourrière ne se déplace pas plus souvent sur la commune et demande à ce qu'il soit fait appel plus souvent à elle. Les conseillers demandent combien de fois la fourrière est intervenue sur la commune. Un topo leur sera envoyé par mail.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat avec la fourrière animale du groupe SACPA pour un montant annuel de 1203.92 € HT et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<u>5 – Admission en non-valeur – Délibération n°50</u>

Monsieur ZARAGOZA présente au Conseil Municipal un décompte du centre des finances publiques concernant des titres de 2014 qui n'ont pas été crédités. Il demande au Conseil de statuer sur l'admission en non-valeur de tout ou partie de ces créances, d'un montant de 7 447.53 €.

Il rappelle que cette admission ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur sauf en cas d'effacement de la dette.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le décompte d'admission en non valeur d'un montant de 7 447.53 € et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6- Certificat d'Economie d'énergie – Délibération n°51

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un avenant à la convention d'Hérault Energies d'habilitation dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

En contrepartie de l'habilitation consentie au titre de la présente convention à Hérault Energies et sous réserve de la vente préalable des certificats d'économies d'énergie obtenus au titre de l'action de la collectivité, Hérault Energies attribuera à la collectivité une compensation financière, soit en reversement, soit en action pédagogiques à destination des scolaires.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

Pour 12 Contre 0 Abstention 0

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant à la convention d'habilitation dans le cadre des certificats d'économie d'énergie d'Hérault Energies et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 – Projet Embellissement de la commune de Péret – Délibération n°52

Madame le Maire rappelle au Conseil qu'il a voté une demande de subvention pour le projet de réfection de voirie bd de la Liberté, Magdelaine, Roques lors de sa séance du 2 septembre 2022.

Elle explique au Conseil que le cabinet CETUR a légèrement modifié le projet afin de respecter les directives de désimperméabilisation des sols. Il convient d'approuver le nouveau projet et de demander les aides financières pour la tranche ferme :

Projet global 1 036 800 € HT 952 592 € travaux et 84 208 € études Tranche ferme 283 700 € HT 258 885 € travaux et 24 815 € études

Pour 12 | Contre 0 | Abstention 0

Après délibération, approuve le projet d'embellissement de la commune d'un montant global de 1 036 800 € HT et décide de demandes l'aide financière du Conseil Départemental pour la tranche ferme d'un montant de 283 700 € HT (Travaux et études).

8 – Affaires en cours — affaires générales

Madame SILHOL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances et les affaires générales.

- La SAS petit Louis a mis en vente le terrain situé au lotissement les Terrasses, pour lequel la commune a fait une offre lors de la séance du conseil municipal du 3 juin 2022.
- La nouvelle recrue au secrétariat a débuté son contrat le 2 nombre 2022.
- Le 104ème Congrès des Maires de France aura lieu du 22 au 24 novembre 2022.
- La mairie souhaite récupérer le local anciennement occupé par l'association Asphodèle (qui ne fait plus d'activités sur la commune) afin d'y entreposer du matériel mais connait des difficultés pour récupérer la clé.

9 – Affaires en cours Finances – Urbanisme - Travaux

Monsieur ZARAGOZA souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les finances, l'urbanisme et les travaux.

- Les travaux bd Frédéric Mistral sont terminés. Il convient de changer le panneau de sens de priorité du rétrécissement.

<u>10- Affaires en cours – scolaire - CCAS - environnement</u>

Madame SOULAIROL souhaite rendre compte au Conseil Municipal des affaires en cours concernant les affaires scolaires, le CCAS, et l'environnement et notamment sur la sécurisation du bd Pasteur.

- Le repas des ainés aura lieu le jeudi 8 décembre 2022 à 12h.

11 - Informations au Conseil Municipal :

Décisions du Maire

a) <u>Déclaration d'intention d'Aliéner - Non-exercice du droit de préemption</u>

10/10/2022	Terrain à bâtir		La Magdelaine
17/10/2022	Terres		Les Près
20/10/2022	bâti	1	Rue des grenaches
20/10/2022	Terres		St Gély d'arques

b) Autres Décisions

Décision du maire 2022/10 du 10/10/2022 portant révision du contrat d'assurance SMACL pour un montant total de 11 831.72 €

c) Informations

- Madame le Maire informe le Conseil qu'une Décision Modificative technique a été passée pour passer les écritures de la vente du terrain du Peyral
- Madame le Maire informe le Conseil que la société Newenergy a terminé son travail d'analyse des factures d'électricité. Sur les 12 sites analysés, 2 présentaient des anomalies potentielles mais aucune n'a été avérée.

12 - Questions diverses

- Il est porté à l'attention de Mme le Maire d'une problématique sur la place du fort. Certaines voitures stationnent sur la place et celle-ci-ci est dans un état de saleté manifeste à cause de l'huile et des déjections canines.

Une réflexion va être menée sur une interdiction de stationner.

Il est porté à l'attention de Mme le Maire d'une problématique sur le stationnement au niveau du croisement A Daudet/A M Albert le long de la maison sis au N°5. Mme le Maire a confirmé la dangerosité de ces stationnements et en a averti les ASVP de la CCC.

Le secrétaire Bruno CASTES Le Maire Isabelle SILHOL